



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, LE 30 NOVEMBRE 2021

Léo BERDEU (LOU RUGBY)

RC Toulonnais / LOU Rugby (J11 TOP 14)

Citation

Au cours de la rencontre RC Toulonnais / LOU Rugby, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Léo BERDEU pour une action ayant eu lieu à la 61^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Léo BERDEU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 8 décembre 2021.

M. Léo BERDEU n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Romarc CAMOU (USON NEVERS RUGBY)

USON Nevers Rugby / US Bressanne Pays de l'Ain (J12 PRO D2)

Rapport complémentaire arbitre

A la suite de la rencontre USON Nevers Rugby / US Bressanne Pays de l'Ain, l'arbitre de champ désigné sur cette rencontre a signalé le comportement de M. Romarc CAMOU pour une action ayant eu lieu à la 10^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Romarc CAMOU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 8 décembre 2021.

M. Romarc CAMOU n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Enzo HERVE (CA BRIVE CORREZE LIMOUSIN)

Stade Toulousain / CA Brive Corrèze Limousin (J11 TOP 14)

Carton rouge

Au cours de la rencontre Stade Toulousain / CA Brive Corrèze Limousin, M. Enzo HERVE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 67^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Enzo HERVE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 8 décembre 2021.

M. Enzo HERVE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Flavien NOUHAILLAGUET (RC NARBONNAIS)

FC Grenoble Rugby / RC Narbonnais (J12 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre FC Grenoble Rugby / RC Narbonnais, M. Flavien NOUHAILLAGUET a été définitivement exclu par l'arbitre à la 40^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Flavien NOUHAILLAGUET est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 8 décembre 2021.

M. Flavien NOUHAILLAGUET est suspendu dans l'attente de cette audience.

USA PERPIGNAN

USA Perpignan / ASM Clermont Auvergne (J11 TOP 14)

Rapport complémentaire du commissaire à la citation

A la suite de l'intrusion sur la pelouse d'un spectateur lors de la rencontre susvisée, l'USA Perpignan est convoquée devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 8 décembre 2021.



CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

